

Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 27 janvier 2026
DELIBERATION n°2026_01_01APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 16 SEPTEMBRE 2025,
21 OCTOBRE 2025, 18 NOVEMBRE 2025 ET 16 DECEMBRE 2025

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	32	37	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			Jean GORIOUX - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE -Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean Michel SOUSSIN) - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Pascale GRIS - Christelle GRASSO - Joël LALOYAUX - Marie France MORANT- Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN-Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Catherine MOREAU - Lydia BERETTI -Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) - Bruno CALMONT - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Jean-Yves ROUSSEAU - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Laurent ROUFFET
Présents/ Membres suppléants :			Yannick BODAN, Françoise DURRIEU, Richard MOREAU
Absents :			François PELLETIER (excusé), David CHAMARD (excusé), Barbara GAUTIER (excusée), - Philippe BODET (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK,

Sекrétaire de Séance : Baptiste PAIN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 21 janvier 2026	Télétransmission en préfecture le : 10 FEV. 2026 n°: 017-200041614-20260127-2026_01_01-DE
Affichage de la convocation le : 21 janvier 2026	Date de publication sur le site Internet : 10 FEV. 2026

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2025, 21 OCTOBRE 2025, 18 NOVEMBRE 2025 ET 16 DECEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur Jean GORIOUX, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

- approuve le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du mardi 16 septembre 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du mardi 21 octobre 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du mardi 18 novembre 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du mardi 16 décembre 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 03 février 2026

Le Président
Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance
Baptiste PAIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.